

Sainte-Luce se penchera sur la vocation à donner à l'église de Luceville

L'INFORMATION

Par Sonia Lévesque
Mardi 2 février 2010 09:00:00 HNE



L'église de Luceville est appelée à changer de vocation. Photo: Sonia Lévesque

Le conseil municipal de Sainte-Luce se penchera au cours des prochains mois sur l'avenir de l'église Notre-Dame-de-la-Paix, dans le secteur de Luceville.

«Nous avons deux églises sur notre territoire, et une est appelée à fermer. Géographiquement parlant, l'église de Luceville est bien placée mais l'église de Sainte-Luce est une église patrimoniale. On ne peut pas la fermer» reconnaît le maire Gaston Gaudreault.

Une campagne de financement est d'ailleurs en cours pour financer d'importants travaux de restauration dans cette église qui a le statut de monument historique.

Fusion

D'ici à deux ans, les conseils de fabrique de Sainte-Luce et de Luceville seront appelés à fusionner, souligne aussi M. Gaudreault.

«Auparavant, dit-il, il faut savoir quoi faire avec l'église Notre-Dame-de-la-Paix. Nous allons faire l'analyse de tous les immeubles du territoire pour avoir une meilleure idée de la situation».

Actuellement, le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Paix sert à des fins communautaires. «Il faut se garder des locaux pour la pastorale. Le presbytère de Sainte-Luce est loué à un privé. C'est tout cela qu'il faudra regarder au cours des prochains mois» conclut le maire Gaudreault.

Saint-Donat

Saint-Donat fait face au même questionnement. Avec des revenus insuffisants, le conseil de fabrique a dû se résoudre à fermer l'église pour l'hiver. La sacristie sert de chapelle. Le conseil de fabrique se tourne vers la municipalité pour donner une nouvelle vocation au temple.

Daniel Bérubé, qui était président du conseil de fabrique jusqu'à dimanche, précise: «comme l'église n'est pas classée par la fondation du patrimoine religieux, on ne peut pas avoir d'aide financière de ce côté-là. Si la Municipalité en prenait possession, elle pourrait avoir accès à des programmes gouvernementaux pour certains projets comme une bibliothèque par exemple. C'est une possibilité» souligne M. Bérubé.

leSoleil

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201105/15/01-4399742-sainte-luce-naura-pas-a-maintenir-deux-eglises.php>

Publié le 16 mai 2011 à 05h00 | Mis à jour le 16 mai 2011 à 05h00

Sainte-Luce n'aura pas à maintenir deux églises



[Agrandir](#)

À la suite du regroupement de Luceville et de Sainte-Luce, en 2002, il a été décidé que les services religieux seraient concentrés dans l'église de Sainte-Luce (ci-dessus) plutôt que de maintenir en place les deux églises.

PHOTO THÈQUE LE SOLEIL



Ian Bussièrès
Le Soleil

(Québec) Le juge Claude-Henri Gendreau de la Cour supérieure a rendu cette semaine une décision permettant à la municipalité de Sainte-Luce, près de Mont-Joli, de se porter acquéreur de l'ancienne église de Luceville pour la somme symbolique d'un dollar afin de la transformer en centre communautaire.

Des clauses contenues dans des contrats de donation rédigés dans les années 20 ont toutefois forcé la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix à faire appel aux tribunaux afin de pouvoir céder le bâtiment à la municipalité.

En 1923 et 1929, Anaclét Gagnon et Louis Ross, deux agriculteurs, avaient fait don des terrains sur lesquels est aujourd'hui érigée l'église à un organisme qui l'a plus tard cédé à la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix.

À la suite du regroupement de Luceville et de Sainte-Luce, en 2002, il a toutefois été décidé que les services religieux seraient concentrés dans l'église de Sainte-Luce plutôt que de maintenir en place les deux églises.

Le hic, c'est que les contrats de donation vieux de plusieurs décennies stipulaient que les terrains cédés par les agriculteurs et les bâtiments qui y seraient érigés devaient être affectés au culte catholique et que, advenant le cas où l'acquéreur cesserait de remplir cette obligation, la donation deviendrait nulle et les donateurs redeviendraient propriétaires des terrains.

Des démarches ont donc été intentées contre les successions de MM. Gagnon et Ross, qui n'ont pas contesté la procédure, afin de faire annuler ces clauses qui rendaient la donation trop onéreuse pour la paroisse.

Requête acceptée

Le juge Gendreau a accepté la requête, soulignant que les fidèles avaient délaissé les lieux sacrés et que les ressources financières des paroisses avaient diminué d'autant même si, en 1929, alors que chaque village avait son église, il était impensable que la pratique religieuse puisse un jour être en chute libre.

Il a souligné que l'imprévisibilité de ce changement de mentalité et l'impossibilité pour la paroisse d'assurer un fonctionnement adéquat de l'église et son maintien en état militaient en faveur de la révocation de ces clauses et que la nouvelle vocation de lieu communautaire au service des citoyens rejoignait en partie les intentions des donateurs.

Sainte-Luce projette acquérir l'église de Luceville

L'INFORMATION

Par **Sonia Lévesque**
Mardi 18 janvier 2011 09:00:00 HNE



L'église de Luceville abrite depuis de nombreuses années, dans son sous-sol, une salle communautaire. Photo: Sonia Lévesque

La Municipalité de Sainte-Luce projette acquérir l'église du secteur Luceville pour conserver la salle communautaire au sous-sol, et accueillir au rez-de-chaussée possiblement la bibliothèque municipale.

« Il n'y a pas de décision de prise mais c'est l'orientation qui est privilégiée » précise le maire Gaston Gaudreault. Auparavant, ajoute le maire de Sainte-Luce, une clarification des titres de propriété est nécessaire.

« À l'époque (en 1925) le terrain a été donné pour le culte, et le propriétaire devait respecter cette disposition. Avec le temps les besoins ont changé. C'est ce qu'il faut que la Fabrique fasse clarifier en faisant faire une recherche des héritiers du donateur du terrain » explique encore M. Gaudreault. « Il y aurait d'autres causes semblables ailleurs » précise le maire de Sainte-Luce.

Bibliothèques

Les deux bibliothèques des deux secteurs de la municipalité seraient transférées au rez-de-chaussée de l'église transformée. Actuellement, la biblio du secteur de Luceville est située dans le garage municipal tandis que celle de Sainte-Luce est à l'étroit dans le centre Gabriel-Nadeau. Le cercle des fermières y déménagerait aussi.

« Les gens sont favorables à ce projet » souligne le maire Gaudreault en précisant que l'église abrite, dans son sous-sol, la salle communautaire du secteur Luceville depuis plusieurs années.

Gaston Gaudreault prévoit l'acquisition du bâtiment religieux par sa municipalité au début de 2012.

Sainte-Luce achète l'église de Luceville

L'INFORMATION

Par Sonia Lévesque
Mardi 5 juin 2012 14:52:41 HAE



Photo: Sonia Lévesque

Depuis 2008, des démarches sont amorcées entre la Municipalité de Sainte-Luce et la Fabrique de Luceville pour la prise en charge de l'église.

SAINTE-LUCE - La Municipalité de Sainte-Luce se porte acquéreur de l'église Notre-Dame-de-la-Paix dans le secteur de Luceville où la dernière messe sera célébrée à Noël, le 25 décembre prochain.

L'entente a été approuvée à la presque unanimité lundi soir. Seul le conseiller Martin Claveau s'y est opposé. Selon cette entente, qui doit être entérinée par l'archevêché de Rimouski, la Fabrique cède l'immeuble à la Municipalité pour la somme d'un dollar. La Municipalité en prendra possession le 1er janvier 2013.

Le sous-sol du bâtiment, mieux connu sous le nom de salle Louis-Philippe-Anctil, continuera d'être utilisé à des fins communautaires. Au rez-de-chaussée, le chœur et la sacristie demeureront à l'usage de la Fabrique comme lieu de recueillement et de d'enseignement religieux. Éventuellement, ces activités seront transférées dans d'autres locaux de la municipalité.

La Fabrique a jusqu'au 1er avril 2013 pour libérer l'église et vider son contenu de ses objets religieux et autres biens (bancs, etc.).

Espaces locatifs

La Municipalité n'a pas de projet à court terme pour utiliser le rez-de-chaussée mais est ouverte à louer des espaces à des entreprises ou commerces.

Le maire Gaston Gaudreault: « il n'est pas question d'investir. Nous allons attendre les opportunités d'affaires. Nous pouvons très bien vivre comme cela pendant deux, trois, quatre ou cinq ans. Un comité est formé pour regarder les avenues possibles » ajoute le maire en précisant qu'une entreprise funéraire a déjà manifesté de l'intérêt.

Il poursuit: « Quand il a été question pour la Fabrique de vendre l'église, les gens étaient prêts à accepter la fermeture dans la mesure où elle reste au service de la communauté. Les deux conseils de Fabrique avaient d'ailleurs recommandé en 2009 que la Municipalité en prenne possession » poursuit le maire.

La fusion imminente des deux paroisses et l'utilisation d'un seul lieu de culte (église de Sainte-Luce) pour les deux communautés contribuent aussi à accroître le sentiment d'appartenance, estime le maire Gaudreault.

Le premier choix des paroissiens

La présidente de la Fabrique, Martine Plante, est très contente de l'issue des discussions, qui respecte finalement le vœu exprimé par les paroissiens lors d'une assemblée publique, en août 2011. « C'était le premier choix : que l'église soit cédée à la Municipalité pour qu'elle profite à la communauté ».

Des notes discordantes se sont tout de même fait entendre. Quelques-uns ont parlé « d'éléphant blanc ». « On n'est pas fous, on n'investira pas comme ça. Nous allons attendre les opportunités d'affaires. Dans une perspective à long terme, c'est une bonne décision pour les deux communautés, l'immeuble profitera à tout le monde » signale encore le maire de Sainte-Luce.